COMMUNE D'ECUBLENS/VD

M U N I C I P A L I T E

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis n° 2024/02

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire

Séance de la commission ad hoc, jeudi 8 février 2024 à 20h00,
salle Roger Federer du Centre socioculturel (CSCE)

MUNICIPALITE D'ECUBLENS/VD PREAVIS N° 2024/02

Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude complémentaire

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Lors de la phase d'étude du projet de l'ouvrage, préavis n° 2022/12 « Projet de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset – Crédit d'étude », le concept d'aménagement paysager ambitieux a prévu des plantations d'arbres de part et d'autres de la chaussée. Les aménagements paysagers ont des implications sur les réseaux souterrains dans l'environnement immédiat du projet.

Ce projet répond à de nombreuses actions du Programme de législature 2021-2026 de la Municipalité :

- Axe n° 2 « Répondre aux enjeux liés à la mobilité » :
  - Objectif n° 1 « Développer une culture de la mobilité douce » :
    - « Développer des voies piétonnes sécurisées ».
  - Objectif n° 2 « Repenser l'aménagement de certaines voiries » :
    - « Compléter le réseau des bandes et pistes cyclables » ;
    - « Améliorer la sécurité des bandes cyclables ».
- Axe n° 3 « Préserver l'équilibre ville-nature » :
  - Objectif n° 1 « Sauvegarder et développer les espaces verts en ville et à la campagne » :
    - « Diminuer les îlots de chaleur » ;
    - « Arboriser les axes routiers » ;
    - « Promouvoir et étendre la canopée »
- Axe n° 4 « Promouvoir un cadre de vie harmonieux dans la ville » :
  - Objectif n° 1 « Veiller au bien-être des habitants » :
    - « Améliorer la convivialité des espaces publics ».

2. ARBORISATION

Les mandataires paysagistes et ingénieurs civils ont proposé, sur les voiries, une arborisation et une végétalisation importantes mises dans des fosses. Cela permettra d'améliorer considérablement la canopée dans un secteur très urbain et réduire ainsi les ilots de chaleur. Les aménagements paysagers ainsi que l'emplacement des arbres ne pouvaient pas être déterminés avant la réalisation de l'étude du projet (voir profil type en annexe).

3. DEPLACEMENT DES RESEAUX

L'arborisation entraîne des conséquences sur les réseaux existants. Le mandataire du groupement a donc établi un plan (en annexe) des zones de conflit avec les gestionnaires de réseaux.

		Longueur de conduite en conflit avec les fosses des arbres [m]				
		Route du Bois	Chemin de Veilloud	Chemin du Stand	Chemin du Croset	TOTAL
Collecteur EC	Sur DP	44	0	130	0	174
	Sur privé	0	0	0	0	0
	Sous-total	***44***	***0***	***130***	***0***	***174***
Collecteur EU	Sur DP	0	0	0	0	0
	Sur privé	0	0	0	0	0
	Sous-total	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Eau potable	Sur DP	110	0	350		460
	Sur privé	150	0	0	0	150
	Sous-total	***260***	***0***	***350***	***0***	***610***
Gaz	Sur DP	76	0	410	0	486
	Sur privé	6	0	0	0	6
	Sous-total	***82***	***0***	***410***	***0***	***492***
Electricité BT (SIE)	Sur DP	267	114	0	0	381
	Sur privé	213	0	0	0	213
	Sous-total	***480***	***114***	***0***	***0***	***594***
Electricité MT (SIL)	Sur DP	0	0	0	0	0
	Sur privé	0	0	0	0	0
	Sous-total	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Swisscom	Sur DP	123	0	0	0	123
	Sur privé	26	0	0	0	26
	Sous-total	***149***	***0***	***0***	***0***	***149***
CAD		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***

4. COUTS

La Ville d'Ecublens a établi différents accords et conventions avec les gestionnaires de réseaux lors de la réalisation de tels travaux (participation aux frais de fouille, participations aux frais de remplacements des conduites en fonction de leurs durées d'amortissements).

Après discussion et analyse avec les différents gestionnaires, les honoraires supplémentaires pour l'étude des déplacements des réseaux, correspondant aux phases SIA 31 à 41 (étude, enquête, appel d'offres entreprises) se montent à Fr. 51'000.- TTC.

L'estimation des coûts des travaux supplémentaires pour le déplacement des réseaux est d'environ Fr. 900'000.- HT.

5. PLANNING DE REALISATION

Selon planification générale du projet de la Plaine du Croset :

- Phase SIA 31 et 32 (avant-projet et projet) : dès validation de l'offre. Début 2024 – Printemps 2024 ;
- Phase SIA 41 (appel d'offres entreprises) : mi 2024 – début 2025 ;
- Phase SIA 51 (projet d'exécution) : fin 2024 – printemps 2025 ;

- Phase SIA 52 (exécution des travaux) : printemps 2025 – automne 2027 ;
- Phase SIA 53 (mise en service) : fin 2027 ;
- Travaux de revalorisation de la Plaine du Croset : 2025 – 2027.

Ces travaux ont également une influence d'environ 6 mois sur le planning initial de la Plaine du Croset.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

6.1. Dimension environnementale

La demande de crédit s'intègre dans une volonté de planter des essences d'arbres adaptés au milieu, dans la Plaine du Croset. Cette démarche est en lien avec l'ambition n° 2 du Plan climat qui vise à préparer le territoire au climat de demain, et plus particulièrement les actions 2.1.2 par rapport à l'adaptation des plantations à l'évolution du climat, 2.2.1 concernant l'augmentation de la canopée et 2.2.3 relatifs à l'aménagement routier permettant une meilleure gestion des eaux de ruissellement.

Les plantations prévues permettront de retirer de l'atmosphère entre 1'000 et 4'000 kg de CO_2 par année (moyenne prévue : 2'400 kg/an juste pour les arbres), participant ainsi à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ces arbres permettront aussi de réguler annuellement plus de 300 tonnes d'eaux de ruissellement participant ainsi à l'adaptation du territoire aux changements climatiques.

6.2. Dimension sociale

La plantation d'arbres le long de la route du Bois et dans toute la Plaine du Croset augmentera la qualité de vie et de circulation en modes doux. Cette amélioration est en lien avec l'objectif 2.3 du Plan climat qui est de veiller à la qualité de vie et à la santé de la population. Les impacts environnementaux positifs soutiendront la prospérité de la population sur le long terme ; ils profiteront donc aussi aux générations futures. Ces nouveaux aménagements répondront à l'action 3.1.2 du Plan climat, qui vise à créer des zones de délassement sur le domaine public.

6.3. Dimension économique

Le projet a été pensé pour soutenir le tissu économique local. Il est réalisé par un groupement d'ingénieurs basés dans la région lausannoise. Concernant les arbres, ces derniers seront fournis par une pépinière locale avec des essences adaptées aux changements climatiques prévus.

7. BUDGET

Le budget revu et corrigé des études de revalorisation de l'espace public de la Plaine du Croset est estimé à un nouveau montant de Fr. 566'000.- qui se présente de la manière suivante :

Honoraires ingénieurs avant-projet	Fr.	74'074.-
Divers et imprévus avant-projet (10 %)	Fr.	7'407.-
Honoraires groupement ingénieurs	Fr.	345'000.-
Procédure de mise à l'enquête et dossier d'appel d'offres	Fr.	16'000.-
Divers et imprévus (10 %)	Fr.	36'000.-
Honoraires groupement Ingénieurs paysagistes et ingénieurs civils	Fr.	45'000.-
Total HT	Fr.	523'481.-
TVA 8.1 %	Fr.	42'402.-
Montant total TTC	Fr.	565'883.-
Montant arrondi à :	Fr.	566'000.-
Montant déjà octroyé par le préavis 2014/3 étude préalable: Fr. 88'000.-		
Montant déjà octroyé par le préavis 2022/12 crédit d'étude : Fr. 427'000.-		
Montants totaux déjà octroyés :	Fr.	515'000.-
Crédit complémentaire du présent préavis TTC	**Fr.**	**51'000.-**

Ce crédit d'étude complémentaire de Fr. 51'000.- TTC sera couvert par la trésorerie ordinaire. Il fera partie intégrante du montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Une subvention fédérale « transport public » est disponible pour les études. Le montant de la subvention est estimé à environ Fr. 25'000.- TTC pour l'ensemble du crédit d'étude.

En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Le montant du crédit d'étude figure au plan d'investissement 2023-2028 – compte n° 430.5010.123, sous la rubrique « Plaine du Croset – requalification crédit d'étude » pour un montant brut de Fr. 515'000.-.

Investissement en Fr.	**51'000.00**
Durée d'amortissement selon MCH2	40 ans
Taux des intérêts calculés	2.0 %
Capital	**Coût annuel en Fr.**
Amortissement annuel	1'275.00
Coût des intérêts sur ½ capital	510.00
Coût annuel du capital	**1'785.00**
Fonctionnement	**Coût annuel en Fr.**
Coût d'entretien	0.00
Coûts annuels de fonctionnement	**0.00**
COUTS TOTAUX	**1'785.00**
Valeur du point d'impôt 2022	431'632.00
Equivalent point d'impôt *(arrondi au dixième de point)*	Insignifiant

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le crédit d'étude complémentaire pour la revalorisation de l'espace public de la « Plaine du Croset » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'un montant de **Fr. 51'000. - TTC** (cinquante et un mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil», plus précisément dans le compte n° 430.5010.123 « Plaine du Croset – requalification ». Elle sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	Le Secrétaire
(L.S.)	
C. Maeder	P. Besson

Annexes : - Plan de situation des réseaux
- Profil type sur la route du Bois

Délégués municipaux à convoquer :

Commission ad hoc : - M. Germain Schaffner

Commission des finances : - M. Christian Maeder, Syndic

Ecublens/VD, le 29 janvier 2024